

Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

Novembre 2023



Concours enseignant·es : prolongation

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants dans les 1^{er} et 2nd degrés, initialement prévues jusqu'au jeudi 9 novembre, sont prolongées jusqu'au jeudi 7 décembre 2023, 12h00, heure de Paris. Ces inscriptions sont accessibles sur le site suivant :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil?cpe=>

Rappel : pour exercer dans l'enseignement privé sous contrat, vous devez impérativement obtenir l'accord d'un chef d'établissement.

L'épreuve d'admissibilité des concours internes (CAER) du second degré, à l'exception des sections documentation, éducation musicale et chant choral et de la section métiers de l'alimentation, consiste en une étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par la/le candidat·e.

Ce dossier RAEP (fichier au format PDF et nommé au nom et prénom de la/du candidat) devra être déposé dans l'espace candidat Cyclades (rubrique "mes justificatifs") au plus tard le jeudi 14 décembre 2023.

Reclassement et carrière dans les entreprises privées

Le décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 modifié par un décret du 7 août 2023 permet de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé au moment du reclassement des enseignant·es. Ces années sont prises en compte dans l'ancienneté pour l'avancement d'échelon, à raison des deux tiers de leur durée.

Ce reclassement a lieu à la date de nomination de l'enseignant·e en tant que stagiaire. Le décret n'ayant pas d'effet rétroactif, la mesure ne s'applique donc qu'aux lauréat·es du concours réussi en 2023 et qui sont stagiaires en 2023/2024.

Samedi 25 novembre : manifestation contre les violences sexistes et sexuelles

Depuis plusieurs années, les violences sexistes et sexuelles au travail apparaissent sous une lumière crue :

30% des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail et 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur. Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement. A nous de faire respecter le droit du travail et de transformer les situations de travail en gagnant de nouveaux droits pour faire cesser les violences faites aux femmes.

Manifestons à 14 heures de la place de la Nation

[Voir le communiqué de presse intersyndical](#)

SUNDEP-Solidaires Paris – siège social : 31 rue de la grange aux belles 75010 PARIS

adresse postale : Bourse du Travail -Annexe Varlin- 85 rue Charlot 75003 PARIS

Tél. : 01 83 94 67 85 - E mail : sundep.paris@gmail.com

Site web national : <https://www.sundep.org> - Site académique : <https://www.sundep.paris.org>